COMMUNE DE JUSSAC

délibération : D_2023_1_5

SEANCE DU VENDREDI 10 MARS 2023

Nombre de conseillers en

exercice: 19

Présents: 12

Votants: 17

Objet: Subvention exceptionnelle Familles **Rurales: FESTI PARENTS**

KIDS 2022

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 10 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 06 Mars 2023

Présents: Monsieur ANDRE Jean-Luc. Monsieur ARNAL André. Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Francoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Monsieur RODIER Jean-Francois, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Pouvoirs:

Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Madame GANE Cécile Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s): Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s): Madame COLOMB Yvette, Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Danielle LINARD

L'association Familles Rurales a organisé sur la commune de Jussac le dimanche 18 septembre 2022 la Festi parents kids.

Cette belle journée a permis à chaque famille de passer du temps ensemble autour de jeux et activités variées. (activité éveil et motricité pour les tous petits, jeux de constructions, jeux de motricité, jeux surdimensionnés, stand maquillage et tatoo, jeux gonflables, initiation tennis, initiation ping-pong avec l'aimable participation d'associations sportives).

Afin de soutenir cette association dont l'objet est d'intérêt général, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 €.

ENTENDU l'exposé de Monsieur LACROIX, adjoint "à la vie associative, culture et animation",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Familles Rurales ;
- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget communal 2023.

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

Pour extrait conforme, Le Maire,

Jean-François RODIER